



**DOSSIER DE RENOUVELLEMENT  
DU GIP CERDD  
projet stratégique 2014 - 2020**

***« d'un CERDD 1 promoteur du développement durable et diffuseur de méthodes ...***

***...vers...***

***...un CERDD 2 qui encourage la mobilisation et le pouvoir d'agir des acteurs locaux pour de nouveaux modèles de développement et la lutte contre le changement climatique***

**Statut du document :**

***Voté par les membres de l'AG du Cerdd du 28 mars 2013***

## **Sommaire.**

<b>Résumé : le renouvellement du Cerdd en une page</b>	p3
Introduction	p4
<b>Partie 1 : bilan et enseignements du GIP Cerdd sur la période 2001 – 2012</b>	p5
1-1 Bilan général du Cerdd	p5
1-2 Enseignements sur les acquis et éléments à faire évoluer	p8
1-3 Avis du Comité d'orientation sur l'action du Cerdd	p9
<b>Enseignements pour le Cerdd renouvelé</b>	p12
<b>Partie 2 : le contexte influençant le nouveau projet du GIP Cerdd</b>	p13
2-1 Les enseignements de la démarche « Trajectoires et transitions dd »	p13
2-2 Le contexte issu du Sommet de Rio +20	p14
2-3 Analyse des feuilles de route Etat, Ademe, Conseil Régional Nord-Pas de Calais	p15
2-4 L'enjeu du changement climatique	p16
2-5 Le contexte des acteurs en région	p17
<b>Conclusions pour le Cerdd renouvelé.</b>	p20
<b>Partie 3 : le projet stratégique du GIP Cerdd pour la période 2014 – 2020</b>	p21
3-1 Objet renouvelé du Cerdd	p21
3-2 Objectifs poursuivis par le Cerdd	p22
3-3 Missions, grands domaines d'actions et principes d'action	p23
3-4 Principes de gestion et d'évolution du Cerdd	p26
3-5 Budgets prévisionnels	p27
Annexe : tableau « mission, principes et domaines »	

## Le renouvellement du CERDD en une page....

Ce dossier a été élaboré dans l'optique du renouvellement du GIP Cerdd qui selon ses statuts actuels atteint la limite de durée de vie en fin décembre 2013. Il décrit le projet 2014-2020 qui justifie la demande de renouvellement du GIP dans le cadre de la loi Warsman et qui fait l'objet en parallèle d'une modification des statuts soumise aux différents membres (convention constitutive) et où figurera une durée de vie dorénavant illimitée du GIP. **Il s'agit ici d'un document stratégique sur 7 ans (2014-2020)** qui sera décliné en programmes pluriannuels et programmes annuels avec des thématiques et des actions.

**Projet stratégique  
2014 – 2020 (bilan,  
contexte, orientations)**

**Programmes  
pluriannuelles (3 ans)**

**Programmes annuels**

Ce document présente dans un premier temps **un bilan de l'activité du Cerdd depuis 2001**. Ce bilan a été nourri notamment par le Comité d'orientation du Cerdd qui a pu dresser les points forts et marges de progrès du Centre Ressource au regard des attentes des organisations et acteurs locaux du Nord Pas-de-Calais. **De ce bilan il ressort 3 points essentiels** : le GIP Cerdd dispose d'une assise méthodologique et partenariale solide pour son renouvellement – l'approche privilégiée vers les « acteurs-relais » et « têtes de réseaux » est à conserver pour envisager un élargissement des publics à toucher – le déploiement de la co-production, de l'animation collective, du décloisonnement des acteurs devra être mené.

Dans un second temps, **une analyse du contexte actuel** est présentée à partir des principales tendances en présence, à savoir les documents stratégiques des partenaires du Cerdd (SRADDT – Feuille de route de la transition écologique – Feuilles de route de l'Ademe), le contexte de la Dynamique Climat Nord-Pas-de-Calais, les résultats de Rio+20 et les résultats de la démarche de co-production des acteurs locaux intitulée « Trajectoires DD et Transitions ». **De cette analyse il en ressort 5 points essentiels** : le GIP Cerdd doit poursuivre son rôle d'interface entre les institutions et les territoires dans une région riche d'un nombre important de réseaux et d'acteurs – dans le contexte décrit, le Cerdd doit se concentrer sur la mobilisation et l'engagement concret des acteurs publics et privés – l'action du Cerdd dans la lutte contre le changement climatique est à maintenir et à renforcer – il est nécessaire de renforcer l'approfondissement de la question des nouveaux modèles économiques et viser à une plus forte participation du monde économique – intensifier l'action envers l'innovation et la prospective.

Le Cerdd devra ainsi mieux accompagner l'action et l'engagement des acteurs et conforter son rôle d'exploration de nouveaux modèles de développement, **ce qui implique la définition de grands domaines d'activités et d'objectifs stratégiques et opérationnels.**

- Les nouveaux modèles économiques durables comme voie de nouvelles coopérations et de transition vers des territoires durables.
- Les politiques et projets territoriaux de développement durable.
- La prise en compte des ressources naturelles, la reconquête des milieux et la lutte contre le changement climatique.
- La prise en compte des besoins sociaux et l'étude des bénéfices sociaux du développement durable

- **Objectif stratégique n°1** : Renforcer et élargir l'engagement des organisations et des acteurs locaux dans le DD dont la lutte contre le changement climatique.

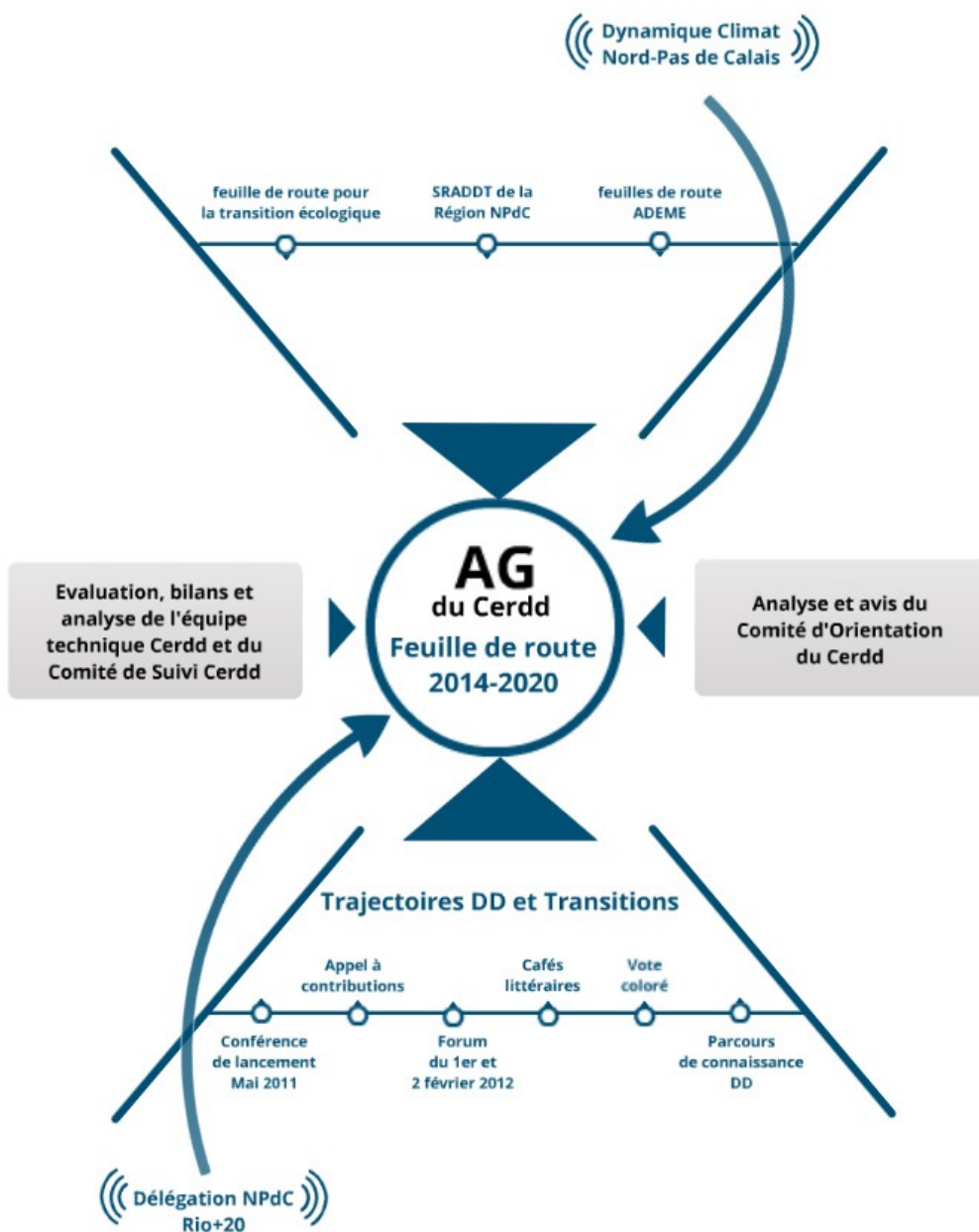
- **Objectif stratégique n°2** : Faciliter et accompagner l'opérationnalisation du développement durable

- **Objectif stratégique n°3** : Contribuer à identifier et faire émerger les innovations vers une société régionale durable.

La mise en oeuvre de ce projet de renouvellement implique une évolution des métiers du Cerdd dont l'observation et l'accompagnement renforcée vers l'action, des principes rigoureux d'action et de gestion, ainsi que des moyens mobilisant de façon privilégiée les membres du GIP.

## Introduction :

Le processus de préparation du renouvellement du GIP est une démarche de plusieurs mois qui a conduit au croisement et à l'analyse des besoins des organisations et des territoires, des orientations politiques des institutions et de l'expertise des membres de l'assemblée générale du Cerdd, de son équipe technique et de son Comité d'Orientation :



**contact :** Emmanuel BERTIN, Directeur du Cerdd, 03 21 08 52 41.

# Partie 1 : Bilans et enseignements du GIP Cerdd sur la période 2001-2012

## 1-1 Bilan général du Cerdd

---

Le Cerdd est créé en 2001 sous statut associatif dans un contexte de reconversion économique, de déploiement institutionnel du concept de développement durable et d'affirmation des territoires de projets sous l'impulsion des lois Voynet et Chevènement. C'est cette dimension originale qui motive alors la création du Cerdd : si le développement durable peut se mettre en oeuvre dans des territoires en crise alors ce sera possible dans d'autres territoires, moins marqués économiquement, socialement, écologiquement.

Le Cerdd propose alors des premières ressources afin de sensibiliser les acteurs locaux et leurs fournir des premiers outils tels que par exemple les « 15 principes pour l'action » ou diverses ressources centrées sur les aspects réglementaires. Sur l'ensemble de cette période le Cerdd est financé dans le cadre des CPER successifs :

**CPER 2000/2006** : les financements du Cerdd sur cette période relèvent de l'axe 3 (*valoriser et mettre en réseau les territoires*), priorité d'intervention 12 (*améliorer l'environnement et le cadre de vie*), objectifs opérationnels 58 (*s'engager vers l'excellence environnementale*) et 59 (*faire adopter des comportements respectueux de l'environnement*).

Dans le document "bilan" du CPER il est demandé l'inscription du CERDD dans le moyen d'action 58.1 (*Développer la connaissance et l'ingénierie, mettre en place des observatoires, assurer les suivis et les évaluations en environnement et agir en partenariat*).

**CPER 2007/2013** : opération n°41 « *la sensibilisation des acteurs régionaux au développement durable* » - promotion du développement durable en région (CERDD).

Il est identifié comme une structure ressource prolongeant l'action publique des institutions et répondant aux besoins des acteurs locaux dans un contexte où le développement durable est encore fortement associé à l'environnement.

Face aux évolutions du territoire régional, dont les indicateurs économiques, sociaux et environnementaux témoignent d'une région en retard dans bien des domaines, **le Cerdd évolue ensuite selon cinq grandes phases** :

- **2001 – 2003 : Production de ressources et sensibilisation.**

Premières ressources produites à « dire d'expert » et sur la base d'exemples souvent étrangers, des voyages d'études permettent de faire connaître des exemples qui fonctionnent, le concept de développement durable et désirable se précise et s'incarne lors des Assises Nationales du DD organisées à Lille (Juin 2003).

- **2004 – 2006 : Production de ressources à partir des territoires de projet.**

A la faveur du déploiement des projets de territoire en Nord-Pas de Calais (Charte de pays, contrats d'agglomération), le Cerdd s'ancre dans une méthodologie d'appui à quelques territoires et ouvre les prémices de la co-production de ressources avec les techniciens en charge des projets. Un programme « économie » s'ouvre au Cerdd et accompagne « l'appétit » des acteurs de la région à interroger notre modèle économique. Le Cerdd renforce ses statuts par la transformation de l'association en Groupement d'Intérêt public impliquant fortement l'Etat et le Conseil Régional.

- **2007 - 2010 : Développement des pratiques de co-production et d'animation.**

La seule sensibilisation ne suffit plus face à l'importance des enjeux. L'émulation, la mise en réseau et le partage d'expériences deviennent alors primordiaux. Le Cerdd développe ses outils d'animation et ses méthodes de coproduction (Journée Agenda 21, Ateliers-débats, Forum, cycles d'échange, etc). Les ressources produites sont ainsi d'autant plus pertinentes qu'elles sont élaborées avec la participation d'une diversité d'acteurs. Ce rôle de co-production est conforté avec l'ouverture d'une activité en tant que chef de file régional sur le thème des circuits courts alimentaires durables et peu après sur le thème des villes durables.

- **2010 – 2012 : Co-production et développement de nouveaux métiers et zoom sur les changement climatique**

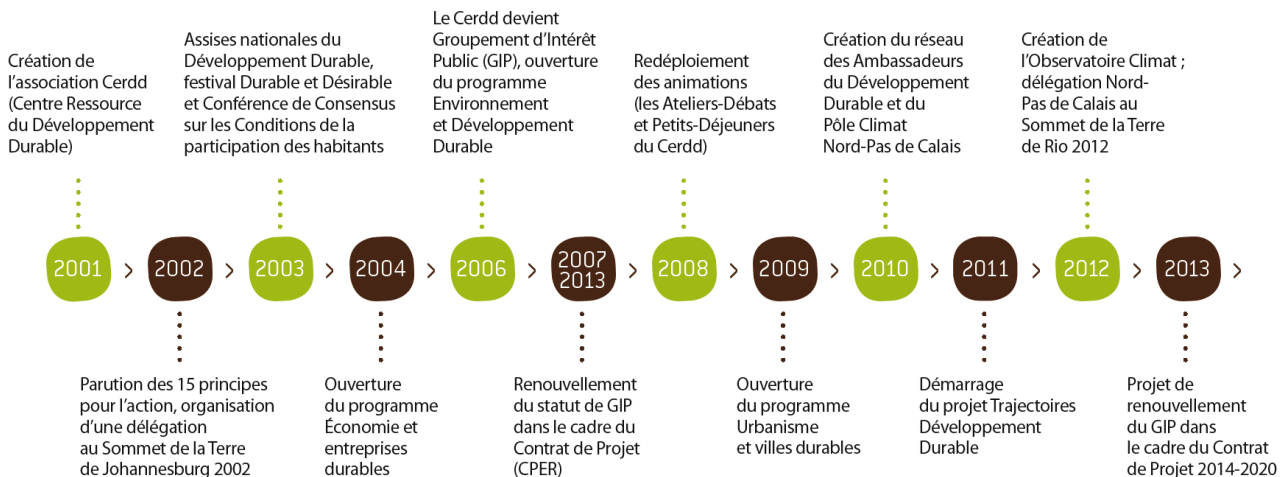
Les processus de co-production se banalisent, se complètent et se déploient à l'occasion de la création du Pôle Climat NPDC. Le Cerdd accepte d'implanter le Pôle Climat et l'Observatoire Climat en son sein à la demande des pilotes de la Dynamique Climat. Cette évolution faisant face à un besoin croissant de ressources et de données objectives en matière de climat en région.

- **2011 – 2013 : Dynamique « trajectoires et transitions », mobilisation élargie et bilan partagé des avancées en faveur du développement durable en région**

Les 10 ans du Cerdd et la perspective de renouvellement du GIP à l'horizon 2013 offrent simultanément l'occasion d'analyser collectivement le chemin parcouru en région en matière de développement durable sur les dix dernières années ; d'identifier de nouvelles orientations pour les sept prochaines années et de relancer une mobilisation élargie et multi-acteurs sur ces sujets. La mesure des engagements, l'analyse des évolutions, le balisage des marges de progrès collectives deviennent une évidence pour le centre ressource à la veille de la définition de son nouveau projet stratégique. La création de l'Observatoire climat en 2012 renforce la focale donnée par le Cerdd sur l'enjeu climat et fait apparaître un nouveau métier spécialisé pour l'équipe technique.

## Frise historique du Cerdd (source : plaquette Cerdd 2011) :

### /10 ANS ET DE NOUVELLES PERSPECTIVES



## Quelques chiffres illustrant ces grandes phases de développement :

**Le Cerdd a pour vocation de rester une équipe restreinte et d'agir en complémentarité et en subsidiarité** des services des institutions et des réseaux existants. De fait, le Cerdd a toujours veillé à ne pas céder aux multiples « attraits thématiques » de son vaste sujet. De même, les financeurs du Cerdd ont encadré les programmes du Cerdd en veillant à éviter l'effet « commande » et en co-construisant progressivement la valeur ajoutée du GIP Cerdd. Ainsi, de 3 ETP en 2001, le Cerdd est passé à 6 ETP puis

7,5 ETP en 2007, 8,5 ETP en 2009, 10,5 ETP en 2010 puis 12,5 ETP en 2012. Notons que la dernière croissance de 4 ETP entre 2009 et 2012 est directement liée à l'installation du Pôle Climat au sein du Cerdd. Une croissance qui a donc été maîtrisée, calibrée selon les besoins et phasée avec l'évolution des problématiques des territoires locaux et régionaux.

Sur ces dix dernières années le Cerdd a publié **51 publications régionales** de formats divers en fonction des sujets et des besoins, et co-produit **6 publications nationales**. Le Cerdd s'attache à la valorisation des ressources existantes au moyen de plusieurs outils et méthodes. Dans cet éventail de moyens, le site web [www.cerdd.org](http://www.cerdd.org) tient une place importante. Le site accueille 250 visites par jour avec un taux de fidélité de 35% et a connu une croissance au cours des dernières années liée à ses nouveaux sujets (climat, circuits courts, économie territoriale durable, villes durables, etc). Le site est nourri par le Fil d'info climat (**4200 abonnés**) et la Cerdd'action (**9000 abonnés**). Lors des premières années, le Cerdd déployait des petits-déjeuners débats mobilisant un réseau d'acteurs du développement durable, puis, à partir de 2007, le Cerdd a développé les temps d'animation de type atelier-débat, forum ou encore des co-animations avec des partenaires réguliers. Depuis 2007, ce sont **entre 10 et 12 animations en maîtrise d'ouvrage directe qui ont été organisées par an**, et 6 à 10 animations co-organisées au sein de manifestations partenaires locales, régionales voire nationales.

### Des éléments de méthode :

Le Cerdd a déployé des parcours thématiques permettant de structurer l'apport de ressources en fonction des besoins progressivement identifiés par les acteurs concernés, et ce dans une logique d'apprentissage collectif. Divers parcours suivis (non exhaustif) :

- **gestion des ressources naturelles** : comment convaincre pour la biodiversité ? - quelles méthodes participatives ? - le dialogue territorial au service de la biodiversité – panorama des méthodes de trame verte et bleue – etc.
- **urbanisme durable** : récits d'opérations remarquables – place des démarches participatives & éco-quartiers – méthodologies renouvelées de l'urbanisme durable - panorama des outils et ressources – planification durable – villes durables et nouveaux modèles économiques – mise en relation des réseaux d'urbanisme - etc.
- **économie durable** : la coordination du réseau entreprises et dd – productions d'outils communs (site, poster, charte, quizz, etc) – ressources autour de l'économie circulaire – l'économie territoriale durable – création d'entreprises et DD – communication et DD - les nouveaux modèles économiques – l'engagement des entreprises – etc.
- **territoires durables** : animation régionale des Agendas 21 – évaluation au service des projets de DD – outillages pour les agendas 21 – Journée Annuelle « Territoires de projets et AG21 »- appui à la reconnaissance nationale et au relais de la stratégie nationale – communes rurales et DD – Agendas 21 de demain – Démarche « Trajectoires et Transition » - etc.
- **sensibilisation au dd** : expositions – publication « changer d'empreinte » (le DD au quotidien) – guide éducation au DD - interventions de l'équipe technique – catalogue « filmographie et théâtre sur le dd » - création des Ambassadeurs du dd – vers un réseau ambassadeurs DD 2.0 – etc.
- **Circuits courts alimentaires durables** : groupes de travail – guides approches territoriales – panorama ressources – interventions – guide des projets collectifs privés – fiches ressources – vers un programme « alimentation durable » etc.
- **Climat** : création de premiers recueils de ressources : exposition climat, vademecum climat, panorama ressources, visite découverte – groupes de travail « précarité énergétique » - « mobilité » - forum « entreprises et énergie/climat » - Observatoire et première publication – CAP Climat – etc.

Pour la mise en oeuvre de ces parcours thématiques, **trois missions fondamentales ont été développées au Cerdd** :

- **l'analyse et l'expertise** : en tant que système expert, le Cerdd identifie et analyse les ressources existantes
- **la valorisation** : pour répondre à sa mission d'explication du DD et de diffusion de l'information

et de promotion des bonnes pratiques, le Cerdd élabore des outils concrets afin d'aider les différents publics amenés à prendre en compte le DD

- **l'animation** : le Cerdd a pour objectifs de faciliter les discussions et débats autour du développement durable et a également vocation à animer différents réseaux et à impulser leur décloisonnement en les incitant à dialoguer entre eux.

**Un mode d'action basé sur l'accompagnement ponctuel des acteurs locaux** a été développé mais il n'est pas synonyme d'assistance à maîtrise d'ouvrage et il s'exerce dans certaines conditions : s'il aide à constituer pour les acteurs concernés une nouvelle méthodologie – s'il se situe en amont de la définition d'un projet et non dans sa gestion – s'il génère un apport mutuel, et donc pour le Cerdd un apport de ressources nouvelles utiles pour un public plus large.

**L'activité du Cerdd a été structurée plus fortement sur l'apport de ressources et moins sur l'innovation ou la R&D bien que le Cerdd ait pu mettre en exergue des concepts ou sujets innovants** : la gestion différenciée des espaces verts, les outils d'analyse et de questionnements du développement durable à l'échelle territoriale, les indicateurs participatifs de bien-être, le dialogue territorial, l'économie circulaire, villes durables & nouveaux modèles économiques, territoires en transition, précarité énergétique, gouvernance alimentaire durable, la difficulté étant de trouver les modalités et l'équilibre entre l'apport de ressources au plus grand nombre et l'approfondissement de nouveaux concepts ou nouvelles expérimentations.

**Le déploiement du Pôle Climat Nord-Pas-de-Calais au sein du Cerdd a permis l'apparition de nouvelles missions** : l'Observation et l'appui à une politique publique pluri-institutionnelle (dynamique Climat Nord-Pas-de-Calais portée par la Région, l'Etat, l'Ademe et les Départements).

## **1-2 Enseignements sur les acquis du Cerdd et les éléments à faire évoluer.**

Outre les bilans annuels du Cerdd, l'équipe technique a pu collectivement faire le point avec recul sur son activité et identifier les acquis et les marges de progrès en perspective de son renouvellement.

Le Cerdd a développé un savoir-faire, des métiers qui se sont affinés en fonction de l'analyse des besoins et du déroulement des différentes activités du Cerdd. **Il s'agit d'une base d'acquis sur laquelle s'appuyer pour le Cerdd renouvelé.**

### **Acquis construits par le Cerdd au fil des ans**

#### **Positionnement :**

- un Cerdd ambassadeur de la transversalité, du développement durable dans son sens le plus riche
- un travail prioritairement tourné vers les publics relais (élus, décideurs,...)
- un rôle actif dans le décloisonnement des acteurs et des organisations (courroie de transmission entre institutions et acteurs locaux, créateur de liens entre acteurs)
- une capacité à traiter des sujets émergents : circuits courts alimentaires, dialogue territorial, nouveaux modèles économiques, etc
- une analyse critique sur les concepts en vogue.
- une bonne notoriété régionale et nationale.

#### **Méthodes :**

- Savoir-faire sur des démarches qui mobilisent : Trajectoires DD, Circuits courts alimentaires, Villes Durables, CAP climat, etc.
- capacité d'analyse collective : démarches déployées autour de la co-construction et de la co-production.
- principe de capitalisation collective générant implication, appropriation, diffusion.
- des méthodologies récurrentes et des fils conducteurs pluriannuels.
- écoute et connaissance du terrain
- base de contacts large et des listes de diffusion spécialisées.

#### **Productions :**

- un site web conçu comme un portail régional d'informations et de connaissances à améliorer en continu
- qualité des productions écrites
- formats de rencontre variés et adaptés aux besoins.



Parmi les acquis du Cerdd on peut citer spécifiquement les partenariats qui se sont tissés progressivement avec plusieurs organismes et institutions tels que ENRx « Espaces naturels régionaux », la CCI Grand Lille, l'AML (Aire Métropolitaine de Lille), le réseau Alliance, la Chambre d'Agriculture, Aprobio, etc. La démultiplication de nos actions, l'enrichissement des analyses et la complémentarité de nos actions sont les objectifs recherchés lors de ces partenariats.

<b>En vue du Cerdd renouvelé :</b>	
<b>éléments à optimiser</b>	<b>éléments à créer ou développer</b>
<p><b>Positionnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lieu ressource</li> <li>- rôle de courroie de transmission entre institutions et acteurs locaux</li> <li>- un Cerdd carrefour de rencontres pour une diversité d'acteurs du DD en région</li> </ul> <p><b>Méthodes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élargissement effectif des publics mais qui reste à conforter.</li> <li>- réactivité par rapport à l'actualité</li> <li>- les méthodologies d'accompagnement des acteurs</li> <li>- stratégie de diffusion des ressources</li> <li>- s'appuyer sur les réseaux de partenaires pour intensifier la diffusion</li> </ul> <p><b>Productions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- site web à améliorer en continu.</li> <li>- affiner la communication par cible : évaluation des publics touchés.</li> <li>- valoriser les expérimentations et leurs potentiels</li> </ul>	<p><b>Positionnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élargir la base des acteurs engagés en faveur du DD et DD déployer son action vers de nouveaux publics</li> <li>- Affirmer son rôle auprès des explorateurs</li> </ul> <p><b>Méthodes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- asseoir une stratégie média plus forte</li> <li>- toucher le public jeune : étudiants</li> <li>- être plus direct dans les messages</li> <li>- benchmarking</li> <li>- production d'articles par le réseau de partenaires pour enrichir l'expertise Cerdd et être plus réactif</li> <li>- réactivité par rapport à l'actualité</li> <li>- affiner la communication par cible : évaluation des publics touchés.</li> </ul> <p><b>Productions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diversification de supports (vidéo, web 2.0)</li> <li>- débats sur des sujets de controverse</li> <li>- approfondir l'analyse des expérimentations (conditions de transfert, difficultés rencontrées,...)</li> </ul>

**Le Cerdd n'agit pas directement auprès du grand public mais vise l'ensemble des publics relais.** Son action s'est concentrée en priorité vers les territoires du Nord Pas-de-Calais (Pays, PNR, EPCI, Collectivités) qui constituent des acteurs clefs pour entraîner divers réseaux locaux. Son action se concentre aussi prioritairement vers les acteurs-relais ou têtes de réseaux dans les secteurs économiques, associatifs et de la recherche.

Le Cerdd a segmenté son action en fonction de la maturité des acteurs locaux au regard du développement durable. Il cherche ainsi en fonction de ces cibles à impulser une culture commune sur le développement durable pour les acteurs néophytes ou sensibilisés, à développer et à renforcer les connaissances pour les acteurs qui s'engagent, et enfin, à accélérer les innovations territoriales auprès des acteurs les plus avancés.

### **1-3 Avis du Comité d'Orientation sur l'action du Cerdd**

**Le GIP avait, au-delà du déploiement de méthodes de travail habituellement proches des acteurs, installé en 2009 un Comité d'Orientation afin de recueillir conseils, réflexions et vigilance sur l'action du Cerdd et le contexte global dans lequel s'inscrivent ses actions.**

Le comité partage quelques constats autour de la nécessité d'accélérer la mise en oeuvre du développement durable. Ce concept peut « lasser », avec un problème récurrent de définition du DD, il faut certainement continuer à s'appuyer sur cette idée de « développement durable et désirable » et accentuer plus vite la mise en visibilité de nouveaux modèles de développement. Tout en alertant sur le fait que le Cerdd ne peut être le réceptacle des désirs de chacun et que celui-ci doit pouvoir agir dans la limite de ses moyens (principe de réalité), le Comité propose un certain nombre de recommandations ou **pistes visant à**

## asseoir le rôle d'ensemblier du Cerdd.

### a) Affiner la communication par cibles

Le Cerdd ne peut atteindre l'ensemble des citoyens pris dans leurs capacités individuelles de décider, c'est pourquoi il est privilégié de travailler avec des acteurs relais et parmi ceux-ci les principaux « influenceurs » (têtes de réseaux, chefs d'entreprises, élus, etc). Néanmoins, le Cerdd pourra travailler sur une adaptation plus fine de sa communication à ses différentes cibles (niveau de langage, champs sémantique professionnel, attente,...).

En terme de communication, il sera nécessaire de se concentrer sur les notions qui concernent la transition : transition écologique, transition énergétique, etc.

- **Nécessité d'interpréter les visions d'avenir possibles** en fonction des cibles.
- **Réfléchir plus précisément sur ce qu'est un « public DD »**, comment on le touche ?, quelles catégories ?, etc.
- **Asseoir une stratégie média.**
- **S'appuyer sur le réseau de partenaires pour intensifier la diffusion.**
- **Le public « jeunesse » est important.** Le public des enfants n'est pas une priorité pour le Cerdd, si le Cerdd intervient c'est plutôt vers les étudiants en s'appuyant sur des acteurs relais à définir.
- **Affiner les stratégies d'approche des acteurs :** Il s'agit ici de parler autrement du développement durable de plusieurs manières : - en partant de sujets précis puis en élargissant au développement durable, il s'agit de prendre les acteurs là où ils sont pour les inscrire dans les « rails de l'amélioration continue » - être plus direct dans les messages – privilégier les témoignages vivants et l'utilisation d'histoires.

### b) Mieux appréhender l'accompagnement à l'action et l'engagement des acteurs.

Face au constat d'incompréhension du développement durable de la part des élus, par exemple dans les assemblées adoptant les SCOT ou les PLU ou au déficit de sensibilisation, le Comité considère qu'il faut mettre l'accent sur plusieurs modalités de travail pour le Cerdd :

- **Le Cerdd est ancré dans les territoires** et c'est un atout. Cependant, la proximité avec les territoires doit être toujours plus confortée et cultivée.
- **Privilégier la valorisation des expérimentations** comme voie pour accompagner l'engagement des acteurs.
- **Susciter l'engagement par une mise en valeur des finalités** à atteindre lorsque l'on mène une démarche de DD.
- **Un Cerdd qui doit créer des liens et mettre en relation :** le Cerdd privilégie le travail de groupe, la co-construction d'outils ou d'analyses. Des modalités permettant de rassurer ceux qui se lancent dans des projets, de bénéficier de l'expérience de pairs, de favoriser un engagement plus fort, seraient à privilégier.
- **Le cadre réglementaire est un atout à utiliser** plus fréquemment dans les productions.

### c) Approfondir l'exploitation des bonnes pratiques sous tous les angles et donner envie d'agir en donnant à voir le développement durable demain.

Le Cerdd fait, de part ses actions de valorisation, la promotion de la région Nord-Pas de Calais, c'est un effet recherché. Mais l'effet principal est bien de donner à voir, à comprendre, les réalisations concrètes en matière de développement durable afin qu'elles se démultiplient.

Ce qui est préconisé :

- Accroître le « benchmarking » dans d'autres pays et régions.
- Mettre en exergue les potentiels des expérimentations. Disposer d'actions qui permettent de donner à voir les impacts de la généralisation d'une expérimentation. Il est nécessaire de

donner à voir les résultats des expérimentations. Celles-ci sont assurément les tremplins de nouveaux modèles.

- Montrer de façon attractive ce que le développement durable peut produire comme société demain.

#### **d- Quelques sujets d'avenir à traiter**

Le Comité souligne la nécessité incontournable de bien analyser les visions prospectives de la société : une société plus fragile, plus vieille, plus sobre, plus « resserrée », plus coopérative,... Dans cette perspective, les thèmes à traiter tourneront autour des circuits courts, la précarité énergétique, des thèmes qui anticipent les inégalités sociales et écologiques.

**Le Cerdd doit être en mesure de traiter les sujets de controverses**, les mettre « en scène », les expliquer, les décoder. Les technologies d'information et de communication sont-elles soutenables ? La territorialisation de l'économie, la place de la biodiversité dans les projets de territoires, etc.

Un préalable est repris sur la rareté des ressources et la remise en question de notre capacité à répondre dans un avenir proche à l'ensemble des besoins essentiels pour tous. De fait, il est nécessaire de changer de modèle de développement et de mettre en oeuvre sans tarder une transition durable de la société. Bien que la question du contenu de cette transition durable de la société soit à préciser, trois clefs d'entrées se dégagent : les voies de l'« adaptation » au changement climatique et la gestion de la rareté des ressources naturelles - les nouveaux modèles économiques – les modes de vie durables - l'innovation sociale qui suscite notamment une évolution profonde des mentalités et des schémas de penser et de faire.

## Enseignements de la partie 1 pour le Cerdd renouvelé.

### Enseignement n° 1 :

Le Cerdd est un organisme qui a stabilisé son mode de fonctionnement et trouvé son rythme de croisière, après avoir traversé une période complexe de transition entre le statut associatif et le statut GIP. Cette stabilisation est passée par une remise à plat des méthodes de travail, une conquête de sa notoriété et d'étroites relations partenariales. Il s'agit d'une assise pour le Cerdd renouvelé.

### Enseignement n° 2 :

Le Cerdd a redéployé ces dernières années son métier d'animation des acteurs des territoires à travers diverses modalités, ce qui lui a permis de jouer pleinement son rôle visant à créer de l'émulation, de la mise en réseau, une mise en valeur des acteurs locaux, des analyses collectives, des lieux de rencontres et son rôle de « tissage » de partenariats. Le Cerdd a alors retrouvé des cercles d'acteurs sur lesquels il peut s'appuyer pour, sans cesse, mettre en débat le développement durable et construire des éléments de repères communs dans ses divers domaines.

### Enseignement n° 3 :

L'approche privilégiée du Cerdd vers les publics relais (réseaux d'acteurs, filières, fédérations, chambres consulaires, collectivités territoriales, etc) est une approche à conserver dans le Cerdd renouvelé et devra être optimisée par un élargissement de ces publics-relais et des cibles finales.

### Enseignement n° 4 :

Le Cerdd a changé d'échelle par le déploiement des Ambassadeurs du DD qui témoignait d'une volonté d'accompagner la généralisation du développement durable et par la création du Pôle Climat Nord-Pas de Calais dont la fonction ressource s'articule avec les activités des autres programmes de travail du Cerdd et dont les fonctions d'appui à la « Dynamique Climat » et d'Observatoire ont enrichi la palette d'expertises et d'interventions du Cerdd.

### Enseignement n° 5 :

Le Cerdd devra mieux **révéler les « potentiels »** des projets concrets de DD à l'échelle des territoires, les impacts court et long termes et leur effet d'échelle lorsqu'ils sont mis en cohérence. Ceci impliquera de mieux maîtriser les données quantitatives.

### Enseignement n° 6 :

Les méthodes mettant en avant la transversalité des approches, la co-production et l'animation collective, le décloisonnement démontreront leur utilité dans ce contexte décrit d'une transition économique, sociale et écologique. Ces méthodes devront faire l'objet de plus de créativité et être déployées.

## Partie 2 : le contexte influençant le nouveau projet du GIP Cerdd

Plusieurs dynamiques, tendances de fond et contextes institutionnels sont de nature à influencer la nouvelle feuille de route du Cerdd. Ce renouvellement du GIP, se déroule bien évidemment dans un environnement totalement différent de celui qui a pu inspirer les fondateurs du Cerdd en 2001. Le contexte actuel est synthétisé ici mais est aussi largement décrit dans divers documents présentés en annexe.

### 2-1 Les enseignements de la démarche « Trajectoires et Transitions DD »

« *Trajectoires et Transitions DD* », **en quelques lignes...**, est une action d'animation et de co-production portée par le Cerdd entre 2011 et 2012 dans le but de susciter une mobilisation élargie autour du développement durable. Il s'agissait de co-construire une vision partagée de la trajectoire de la région Nord-Pas de Calais en matière de développement durable et de valoriser les acquis, les expériences et les dynamiques en région, de mettre en perspective des pistes de travail et de progrès pour une prochaine étape collective du développement durable en région. Plus de 1000 personnes ont été concernées directement par cette action, soit par les dispositifs de consultations, soit par les événements ayant permis l'échange, le débat, l'approfondissement de nos connaissances. « Trajectoires et Transitions DD » a permis de faire émerger une vision de terrain sur le bilan/perspective du développement durable en région afin de nourrir la feuille de route du Cerdd, la future contractualisation régionale et les échanges internationaux lors du Sommet de Rio+20 (juin 2012).

**Cette trajectoire, si elle témoigne de la créativité et du volontarisme des acteurs lors des 10 dernières années, révèle aussi, en creux, des marges de progrès encore importantes.** Car les changements opérés sont encore globalement à la « marge », restant parfois insuffisamment diffusés, voire même en opposition à d'autres projets menés simultanément. De l'échelle locale à l'échelle internationale, les crises économiques, sociales et écologiques, de même que l'urgence climatique et l'irréversibilité de nos impacts, imposent aux sociétés de réinventer profondément leurs modes de développement. Le développement durable ne peut se réduire à une somme d'actions isolées, quelles qu'en soient leurs qualités. Il appelle à une meilleure compréhension des interdépendances entre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Un projet de développement durable repose sur la capacité de se projeter individuellement et collectivement dans un autre modèle de développement, de production et de consommation à la fois plus équitable et plus sobre. C'est dans cette perspective que la notion des « biens communs » en particulier a été abordée comme finalité des actions et projets en faveur de la durabilité par celles et ceux impliqués dans le projet « Trajectoires et Transitions ». **C'est là, la portée souhaitée d'une nouvelle étape du développement durable pour le Nord-Pas de Calais.**

Dans ce foisonnement de sujets, d'enjeux, dans cette complexité du développement durable, de ses approches diversifiées et dans la diversité des organisations et des points de vue, **des orientations et aspirations principales ont été définies...** (reprises en annexes in extenso). Ces orientations ciblent à la fois des sujets transversaux tels que *la mise en visibilité des apports concrets et réels du DD* ou *l'affirmation de la complémentarité du trio expérimentation-innovation-généralisation* et des sujets plus thématiques tels que *les nouveaux modèles économiques comme voie de coopération et de transition*.

**Cette dynamique a renforcé le Cerdd** par la démultiplication des contacts, par la proximité de multiples intervenants, par la qualité des échanges. Au-delà, des inspirations multiples qui seront utilisées dans le cadre de productions diverses, **le Cerdd retient nombre de points afin de mieux caractériser ses domaines d'intervention, ses principes d'actions et ses orientations stratégiques (confère encart central de la publication « Trajectoires et Transitions DD, 2013, Tremplin pour une nouvelle étape »), et notamment les points suivants pour sa feuille de route :**

- la présentation et la simple « géolocalisation » de bonnes pratiques de développement durable ne sont plus suffisantes pour notre région. L'action d'un centre ressource se doit de mieux exploiter **les potentiels des expérimentations** menées par les organisations : générer la solidarité entre projets – analyser les conditions de transfert voire leur potentialités en terme de généralisation – mettre en exergue les impacts positifs à court et moyen terme – approfondir le décloisonnement des acteurs...
- **l'approfondissement des nouveaux modèles économiques** en lien avec l'approche territoriale constitue un axe important à appréhender, à mettre en lumière et à doter de ressources plus importantes.
- un centre ressource du développement durable doit dorénavant élaborer des **plans de mobilisation** d'acteurs « éloignés » du développement durable. En outre, il doit renforcer le dialogue entre acteurs du développement durable d'horizons différents afin de mieux se connaître, se comprendre et agir ensemble.

## 2-2 Le contexte Sommet de Rio+20

---

La tenue du Sommet de la Terre à Rio en juin 2012 a correspondu en terme de calendrier à cette période de questionnement pour le renouvellement du GIP. L'objectif de la délégation multi-acteurs du Nord-Pas de Calais fut de décoder les avancées internationales, de faire part de nos propres avancées en région et de générer une dynamique de mobilisation élargie, cette démarche s'inscrivant dans la volonté d'une prochaine étape du développement durable.

20 ans après le Sommet de la Terre de Rio 1992 qui fait toujours date dans les esprits, le bilan régional offre des similarités avec le bilan mondial : si beaucoup de choses ont été faites, et la vitalité du Nord-Pas de Calais en témoigne, la transition vers d'autres modèles de développement est aujourd'hui une impérieuse nécessité. Le Sommet de la Terre de Rio+20 (en juin 2012), était appelé à jouer un rôle particulièrement fort, pour transformer véritablement le développement et le fonctionnement de nos sociétés. Hélas, les résultats ont été clairement en deçà des espérances.

La Délégation Nord-Pas de Calais Rio+20, composée de 26 personnes issues d'horizons divers, a porté à Rio une version provisoire de nos réflexions, et avec, des convictions fortes inspirées de nos trajectoires de développement durable. Nous avons "joué" notre part de responsabilité, communiqué nos réflexions aux instances de l'ONU et aux représentants de la société civile réunis à Rio. Surtout, confrontés à l'inertie du système international, nous avons tous mieux pris conscience du rôle et de la place de la société civile, en particulier des pouvoirs publics locaux, dans la mise en oeuvre effective du développement durable et, plus largement, de l'impérieuse nécessité d'exercer tous ensemble notre responsabilité universelle pour le développement durable à l'échelle de la planète. De retour du Sommet de la Terre à Rio+20 les acteurs de la délégation NPDC se sont fixés un socle de travail commun.

- promouvoir la responsabilité universelle, soutenue par le « forum éthique et responsabilités » et la Fondation pour le progrès de l'Homme dans la perspective de gérer nos interdépendances et sauvegarder l'intégrité de la planète dont l'avenir des sociétés humaines dépend.
- stimuler et mesurer l'engagement des acteurs en région.
- mettre en perspective l'action locale dans le contexte international et renforcer la coopération Nord/Sud par les Objectifs du Développement Durable régionalisés.
- cultiver le décloisonnement des organisations, des territoires, des filières, etc, et cultiver la mobilisation de la société civile dans son ensemble.

## 2-3 Analyse des «feuilles de route» SRADDT, ADEME et Conférence Environnementale 2012

---

Le Groupement d'Intérêt Public, par essence, permet à différents partenaires de mettre en commun des moyens afin de mener des actions concertées, complémentaires, coordonnées. Dans le cas du GIP Cerdd, celui-ci joue son rôle de « courroie de transmission » entre plusieurs politiques publiques institutionnelles (appui, promotion, déclinaisons opérationnelles, etc) et les opérateurs et organisations « de terrain » qui déploient des politiques et actions de développement durable.

Dans cette période de redéfinition stratégique du projet Cerdd, il est nécessaire de porter un regard croisé sur les différentes « feuilles de route » définies en 2012 pour les institutions composants le GIP : l'Etat (feuille de route Conférence environnementale) – le Conseil Régional (le SRADDT et ses volets thématiques) – l'ADEME (feuilles de route stratégiques).

Aux confins de ces trois documents stratégiques, nous retenons pour le projet Cerdd plusieurs éléments :

### a) des concepts et thèmes émergents à prendre en compte :

**Les notions de « transition écologique » et de « transformation écologique et sociale régionale »** font référence et entrent en résonance avec l'approche développement durable portée par le Cerdd : privilégier une approche « intégrée » du développement durable des territoires (aborder la complexité des enjeux et des problématiques locales pour trouver des « réponses globales », intégrer le long terme dans les décisions, prendre en compte les chaînes d'impacts, et s'appuyer sur la diversité des composantes de la société civile locale et en particulier les habitants). L'implication de la société civile est de première importance car la *transition écologique* ou la *transformation écologique et sociale* impliquent des **formes de rupture** dans l'organisation et le fonctionnement de systèmes à la fois socio-économiques et techniques (ex. les transports, l'agriculture, etc.). Ainsi, les différentes « sphères d'acteurs » de la société impliquées ou concernées par ses systèmes sont appelées à promouvoir et à mettre en œuvre ces évolutions profondes. Dans ce cadre, la transition énergétique constitue un sujet sur lequel le Cerdd devra porter toute son attention.

**La forte volonté de concrétisation du DD tournée vers un changement de modèle de développement.** Il s'agit désormais de rendre opérationnel ce « changement ». Les feuilles de routes mettent en exergue des leviers ou identifient plus précisément des « verrous » (technologiques ou organisationnels) à lever pour concrétiser les changements de modèle attendus. Le Cerdd devra être un acteur permettant de lever ces verrous, en particulier les verrous « culturels » (d'autres schémas de penser et de faire sont à promouvoir et à rendre opérationnels).

**La place et le rôle affirmés « des territoires ».** Le territoire est perçu comme un levier important pour révéler et aborder concrètement le croisement des enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Échelle de proximité, le territoire doit permettre de « décroisonner » les acteurs publics et privés, de faciliter le travail en réseau. Pour le Cerdd, le « territoire » est la clef d'entrée privilégiée de son action. Il est nécessaire d'accentuer cette approche et de cultiver les liens avec les territoires de projet du Nord-Pas de Calais. Notons que dans toutes les négociations internationales actuelles, le rôle et la place des pouvoirs publics locaux sont de plus en plus reconnus.

**De la RSE à l'implication plus forte des entreprises dans le développement durable et la recherche de nouveaux modèles économiques.** Les feuilles de routes convergent vers le souci d'accélérer l'intégration des entreprises dans un changement de modèle plus affirmé. La vision et la pratique de l'économie sont à transformer. Le Cerdd devra chercher à conforter son analyse et son action dans ces domaines.

## **b) des modes de faire devant nous inspirer :**

**Faciliter l'échange de points de vue et le débat, et aider au croisement des analyses et des expertises.** Il s'agit d'un rôle stratégique d'animation et d'inter-médiation que le Cerdd joue et doit renforcer. Il importe de faciliter le travail en réseau pour mieux se connaître et mieux se comprendre.

**La capitalisation, le suivi & l'évaluation.** La fonction ressource ici prend tout son sens au travers de la diffusion élargie, le souci de l'appropriation, le partage de ressources. En outre, cela rejoint dans l'esprit, la nécessité de démontrer les impacts à court et long termes du DD, les chaînes d'impacts dans le temps et dans l'espace des actions ou projets. Mesurer les résultats de l'engagement renvoie à la question de la mobilisation d'indicateurs. Les travaux de l'Observatoire Climat pourront trouver une cohérence (portée à connaissances des enjeux régionaux en terme de climat voire de développement durable) avec la dynamique collective de transformation de la région Nord-Pas de Calais.

**Faciliter l'engagement et le passage à l'action : vers une plus grande opérationnalisation de la transition.** La mission d'accompagnement du Cerdd est à renforcer en vue d'aider les acteurs publics et privés à s'approprier les changements de modèles. Dans cette perspective, l'action du Cerdd favorisera l'engagement concret des acteurs dans des démarches de changements et de progrès.

**L'expérimentation : levier clef de la transition.** Les processus d'innovation sont au centre de la transition. L'analyse et l'évaluation des formes de transition et leurs impacts sont à conduire pour faciliter leur transmission voire leur transfert, et ce dans une perspective de généralisation. L'innovation devra donc devenir un axe stratégique de développement du prochain Cerdd.

## **c) des domaines d'actions prioritaires :**

Le Cerdd en 2013 présente dans son activité des inflexions qui ouvrent d'ores et déjà les perspectives du Cerdd renouvelé. Cependant, l'esprit général des futurs programmes de travail du Cerdd devra mieux prendre en compte les enjeux de la *transition* écologique ou de la *transformation* écologique et sociale. Ainsi, le périmètre des questions traitées pourra s'élargir autant que de besoin. Différents thèmes de travail conforteront ou inspireront les travaux à venir du Cerdd. Parmi eux, citons :

- Les nouveaux modèles économiques : l'économie de la fonctionnalité, l'économie circulaire, l'économie de la contribution...
- Modes de vie durables & consommation éthique et responsable.
- Les territoires en résilience, & villes résilientes.
- La transition énergétique des territoires, et territoires à énergie positive.
- Alimentation durable et gouvernance alimentaire.
- Mobilités durables.
- ...

## **2-4- L'enjeu du changement climatique**

---

La connaissance et la compréhension des enjeux autour des sujets du climat se sont développées largement et donc de fait à l'échelle régionale.

Depuis 2008, l'Etat, le Conseil Régional, l'ADEME et les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais coopèrent autour des enjeux climatiques dans le cadre de la « Dynamique Climat NPDC ». Celle-ci repose sur la concertation et la construction collective avec de nombreux acteurs publics et privés. Cette co-production a permis d'établir un état des lieux, puis de bâtir un cadre partagé. La création du Pôle Climat,



espace de ressources et d'échanges modelé autour des modes d'intervention du Cerdd, mais aussi plateforme d'appui à la Dynamique climat, traduit d'une part la volonté des acteurs locaux au sein de CAP Climat de vouloir bénéficier d'un tel service pour les aider dans leurs actions, et d'autre part la volonté des institutionnels d'engager une dynamique commune.

De fait des attentes nouvelles vis-à-vis du Cerdd sont apparues, centrées sur l'enjeu climat, ce qui a nécessité une structuration progressive et rapide pour l'organisation d'apports de ressources analysées, de forces d'interventions et de constitution de ressources diffusables au plus grand nombre (exposition, publications, etc). En 2012, l'Observatoire fait son apparition et se structure dans une optique d'impliquer largement les acteurs régionaux.

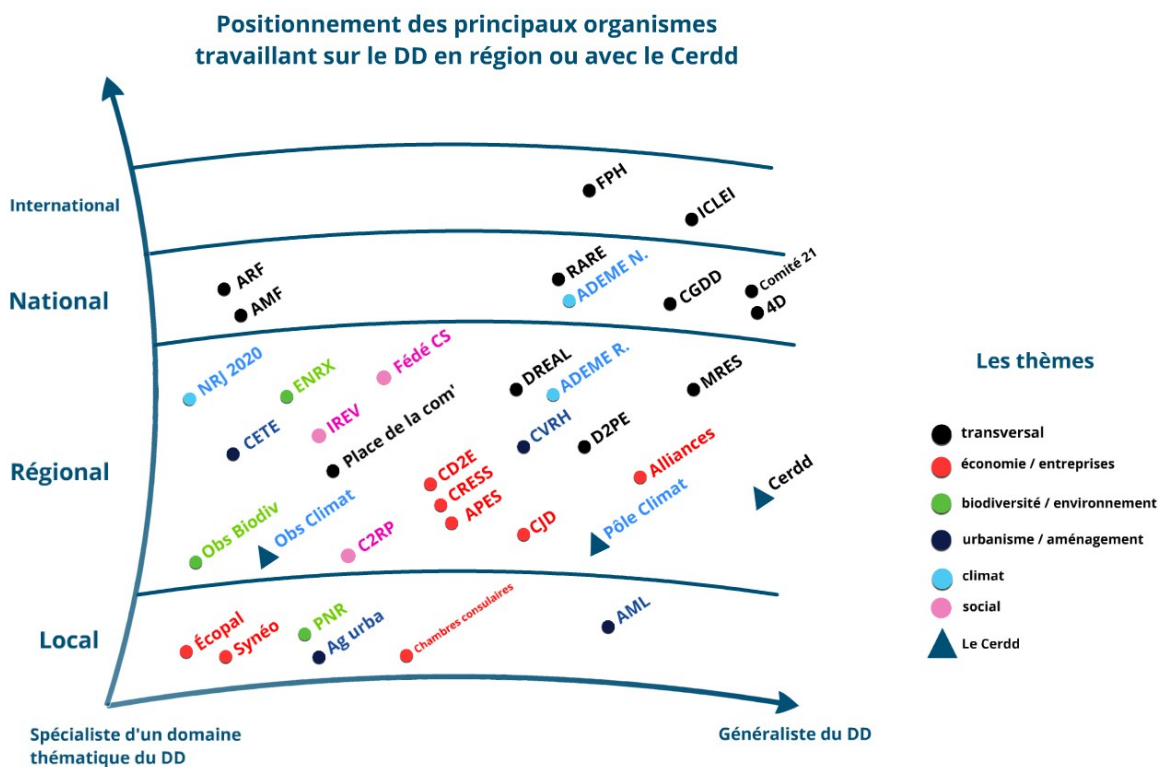
L'enjeu climat est prégnant en région Nord-Pas de Calais fortement industrialisée et caractérisée par la densité de flux routiers et la proportion importante de bâtiments énergivores. La région est vulnérable à la submersion marine ou encore à la précarité énergétique. Le Cerdd doit donc consolider cette dimension « climat » dans son organisation et la développer en terme d'action de communication et d'animation afin de répondre à la hauteur de l'enjeu dans une région riche d'acteurs et de réseaux susceptible de s'emparer de cette question.

## **2-5 Le contexte des acteurs en région :**

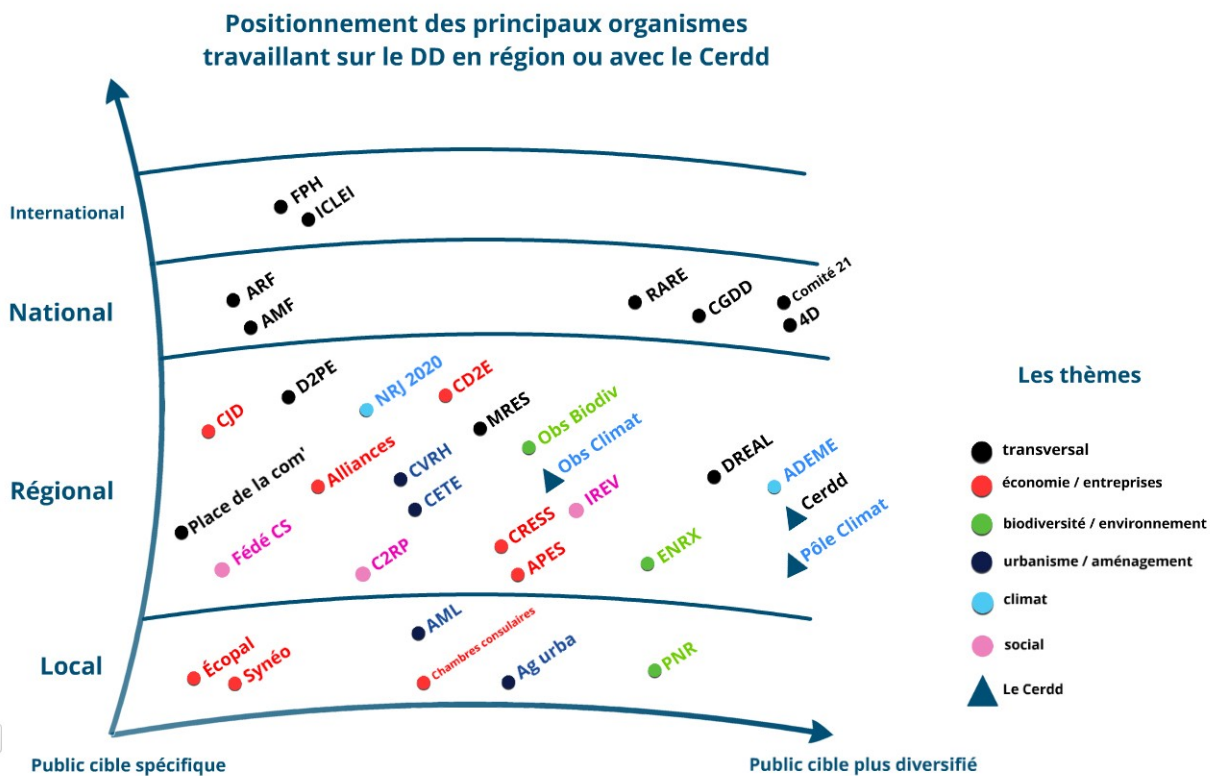
---

Les schémas ci-dessous sont une représentation du positionnement du GIP Cerdd au sein du panorama des acteurs en région Nord-Pas-de-Calais. L'ensemble des acteurs n'est pas repris ici, nous avons représenté les principaux acteurs développant des actions touchant au développement durable, ceux-ci ayant une activité ou une approche soit très généraliste, soit une activité plus spécialisée sur les sujets traités. Le second schéma décrit les positionnements en fonction de la diversité des publics cibles touchés par les acteurs. Tous les partenaires récurrents ou ponctuels du Cerdd ne sont pas représentés ici.

## Approches spécialistes ou généralistes....



## Approches vers des publics-cibles spécifiques ou diversifiés...



Plusieurs points peuvent être précisés sur le positionnement du Cerdd dans le paysage des acteurs en région et au-delà :

● **Le Cerdd ne trouve pas d'équivalent que ce soit au niveau régional ou au niveau national.** Le contexte de crises et le contexte politique d'alors ont été à l'origine de sa création en Nord-Pas-de-Calais. Il fait partie du RARE (réseau des agences régionales de l'environnement et de l'énergie) qui est un moyen de partager des expertises, de co-produire des ressources et de partager la veille. Plus précisément les questions liées à l'observation climat et aux agendas 21 sont des sujets prioritaires pour le Cerdd au sein de ce réseau.

● **Le Cerdd est en lien avec des réseaux nationaux et internationaux qui lui permettent d'élargir le repérage de ressources et d'enrichir sa fonction d'analyse du développement durable avec un regard plus global.** Dans ce cadre, l'ICLEI offre la possibilité de cibler sur le thème des villes durables en transition dans la suite de l'intervention du Cerdd sur ce sujet au Sommet de Rio. Les réseaux 4D et Comité 21 se complètent et apportent au Cerdd d'une part des éléments de prospective et d'autre part une connaissance du paysage des acteurs nationaux intervenants dans le développement durable. Au-delà de ses liens privilégiés avec l'Etat en région, le Cerdd est en proximité avec le CGDD (Commissariat Général au Développement Durable) précisément sur le suivi de l'appel à reconnaissance Agendas 21 locaux. D'autres réseaux sont certainement à conforter, notamment les réseaux de collectivités territoriales dont l'ARF particulièrement investi par le Conseil Régional npdc. Dans le cadre du Cerdd renouvelé le renforcement de la présence du Cerdd dans ces réseaux sera recherché afin d'accroître notre capacité d'identification des bonnes pratiques, des expérimentations à l'échelle européenne, sur les questions climat et villes en transition cette orientation est particulièrement nécessaire.

● **Trois raisons principales conduisent le Cerdd à travailler en étroite relation avec d'autres acteurs régionaux :** **1- le principe de subsidiarité :** c'est aux acteurs légitimes d'exercer leurs responsabilités au regard du développement durable. Selon ce principe, le Cerdd est vigilant au rôle et au plan d'action des différents partenaires. **2- le « management des compétences externes » :** chaque acteur déploie une activité avec des cibles privilégiées et un savoir-faire précis pour s'adresser à ces cibles. Le Cerdd doit s'appuyer sur ces savoir-faire pour atteindre l'objectif de toucher un maximum de personnes. **3- la complémentarité des métiers et des savoirs :** la diversité des thèmes du DD implique souvent d'articuler les expertises et de chercher à atteindre ensemble les mêmes objectifs.

● **Le GIP Cerdd est complémentaire de ses membres constitutifs.** Son action s'inscrit dans une volonté d'agir ensemble et non d'agir pour des intérêts individuels. En cela, le GIP développe une action complémentaire de celle des institutions, il n'est pas un « service externe » des institutions et si il apporte ses ressources, son expertise il doit pouvoir bénéficier des apports experts de l'Etat, de l'Ademe, de la Région et de ses autres membres. Les différents principes d'action (voir paragraphe 4 partie 3) permettent de cerner la valeur ajoutée du Cerdd lors de ses interventions. Par exemple, dans la thématique « biodiversité », le Cerdd ne se substitue pas à l'expertise technique d'acteurs tels que les PNR ou les CPIE, par contre il a une approche ciblée sur « biodiversité et DD » avec pour objectif de veiller au développement de stratégies et d'actions transversales non enfermées dans une vision mono-thématique (ex : dialogue territorial pour les projets de biodiversité, apports économiques et sociaux de la biodiversité, etc). Le principe de « revue de projets » avec nos partenaires est essentiel pour cela.

## Enseignements de la partie 2 pour le Cerdd renouvelé.

### Enseignement n° 1 :

Le *Centre Ressource* est l'outil commun entre l'Etat et la Région, aux côtés des collectivités, du monde économique et associatif, pour faciliter une appropriation collective du développement durable par les acteurs des territoires du Nord-Pas de Calais. **La formule « GIP » a permis une action concertée** de l'Etat et de la Région sur le développement durable et conserve cette vocation.

### Enseignement n° 2 :

L'analyse des besoins des territoires et acteurs locaux, constitue un élément fort de l'action du Cerdd, ce qui garantit au mieux que les ressources produites répondent aux attentes et soient en mesure d'aider à franchir des étapes dans la mise en oeuvre concrète de projets de développement durable. **Ce rôle d'interface, de « courroie de transmission » est un atout** dans une région riche d'un nombre important de réseaux et d'acteurs et qui nécessite donc des « lieux » de concertation. Ce rôle doit être affiné et renforcé.

### Enseignement n° 3 :

Les conclusions des éléments de contexte précédents mettent en exergue la volonté d'une transition forte en France et en région Nord-Pas de Calais, L'enjeu est clair pour le Cerdd : il est indispensable de se concentrer sur la **mobilisation et l'engagement concret** des acteurs publics et privés pour stimuler les transitions **vers une société régionale durable**.

### Enseignement n° 4 :

L'action du Cerdd dans la **lutte contre le changement climatique** est à renforcer. La transition énergétique, au sein de la « transition écologique, sociale et économique », est un sujet à intégrer dans le Cerdd renouvelé.

### Enseignement n° 5 :

L'action du Cerdd est à renforcer sur l'approfondissement de la question des nouveaux modèles économiques, la manière dont ces modèles peuvent s'élaborer par la rencontre des acteurs publics et privés. Le Cerdd devra viser **une plus forte participation du monde économique**.

### Enseignement n° 6 :

Le Cerdd devra s'appliquer à aider les acteurs publics et privés à passer à l'action et à s'engager dans une démarche de progrès mais encore dans des expérimentations et des démarches **innovantes**.

### Enseignement n° 7 :

Ces éléments de bilans et cette évolution de ces dernières années sont des éléments favorables pour envisager le renouvellement du Cerdd à partir d'un socle organisationnel et de compétences qui s'est conforté. Après une période centrée sur la sensibilisation au développement durable et la diffusion simple de ressources, le Cerdd doit se repositionner dans un territoire régional appelant la concrétisation du développement durable à travers la transformation écologique et sociale régionale, la transition écologique et énergétique pour un autre mode de développement, de nouveaux modèles économiques et plus d'engagement fort dans tous les compartiments de la société. Pour cela, le Cerdd devra mieux accompagner l'action et l'engagement des acteurs et conforter son rôle d'exploration de nouveaux modèles de développement.

## Partie 3 : Le projet stratégique du GIP Cerdd pour la période 2014 – 2020

### 3-1 Objet renouvelé du Cerdd

**Le Cerdd dans sa période 2001-2013** avait pour objet de « *promouvoir le Développement Durable en région Nord - Pas de Calais et d'aider tout acteur public ou privé à mettre en application le Développement Durable. Ce faisant, il s'agit de favoriser le développement et la diffusion des méthodes concernant le développement durable pour l'ensemble de ses aspects : environnement, économique et social* ».

#### **Le Cerdd pour la période suivante 2014-2020 :**

Au coeur de la **transition économique, sociale et écologique** à mettre en oeuvre et à accentuer collectivement en région Nord-pas-de-Calais, le GIP Cerdd accompagne la **généralisation du développement durable dont la lutte contre le changement climatique**, tout en contribuant à l'exploration renforcée des **innovations**. Il encourage la mobilisation des acteurs et leur pouvoir d'agir et aide les organisations publiques et privées à être plus **opérationnelles** et à inscrire leur **engagement dans des trajectoires vers de nouveaux modèles de développement**.

**Les activités du Cerdd seront structurées par grands domaines d'activités pour la période qui s'ouvre.** Ceux-ci seront déclinés par des programmes d'activités définis annuellement qui concerneront un ou plusieurs domaines pour lesquels le Cerdd est en mesure d'apporter une plus-value. Par sa nature et son objet, le GIP génère des plus-values naturelles en faveur à la fois du **décloisonnement des acteurs** et de **l'approche intégrée du développement durable**. Enfin l'intégration du Pôle climat au sein du Cerdd est sources de synergies fortes :

- économies d'échelle sur le fonctionnement et ses charges,
- gain de temps et de compétence pour le Pôle Climat,
- consolidation de la feuille de route et des argumentaires du Cerdd,
- développement des publics touchés. Ces plus-values spécifiques ne sont pas reprises systématiquement dans les points suivants pour ne pas alourdir le texte.

#### **A- Un domaine d'action transversal : les plans, programmes et projets territoriaux de développement durable**

Le Cerdd a pour spécificité de s'attacher aux approches territoriales de développement durable. Les stratégies et projets territoriaux de développement durable constituent ainsi un domaine d'action transversale. Le développement durable appliqué aux territoires appelant notamment :

- une vision transversale et globale pour une prise en compte des interdépendances entre les enjeux sociaux, économiques et écologiques,
- une dimension prospective,
- une analyse des chaînes d'impacts entre territoires
- une mobilisation des acteurs de la société, des démarches participatives
- des innovations parfois de rupture dans les modèles de développement.

...de fait l'élaboration de stratégies de développement à l'échelle de territoires, déclinées en plans, programmes, chartes, Agendas 21 locaux, ou outils de planification, sont des leviers majeurs pour la généralisation d'un développement durable. Le Cerdd s'inscrit donc stratégiquement dans l'appui, l'outillage et l'animation des collectivités qui sont amené concevoir leurs politiques.

- Dans ce domaine transversal à l'activité du Cerdd sont concernés : les programmes liés aux stratégies de développement durable à l'échelle des territoires de projet, l'articulation des différentes formes de planification, l'élaboration d'Agendas 21 « nouvelle génération » structurés par des Objectifs de Développement Durable territorialisés, les PC(E)T. Il touche aux notions

d'évaluation, d'innovation et de prospective appliquées au développement durable des territoires et des organisations.

- Le Cerdd apportera les plus-values suivantes : la capacité à rassembler et à faciliter l'accès à des ressources (informations, guides méthodologiques, capitalisation d'expérience, partage d'expériences...) et à établir les partenariats permettant de mesurer l'évolution de la trajectoire régionale en matière de développement durable, et ce dans l'optique de projets de territoire transversaux et intégrés. Pour les Agendas, il s'agira de tendre vers le déploiement de projets territoriaux stratégiques qui aillent au delà de projets « première génération » dont certains étaient basés uniquement sur le seul patrimoine des organisations.

- Quelques thèmes traités par le Cerdd :

- Agendas 21 locaux et territoires de projets : apports de ressources méthodologiques dans les domaines de l'évaluation, du management de la transversalité, les nouveaux outils & méthodologies de pilotage des projets (rapports DD, etc). Pour ce faire, le Cerdd compte notamment favoriser la création de formations pour le renforcement des ingénieries locales, animer un réseau des Agendas 21 de demain, mobilisation du réseau d'acteurs tels que le CNFPT, AMF, etc.

- Appui à la généralisation du DD dans les territoires : les territoires doivent pouvoir trouver ponctuellement de l'appui extérieur afin de stimuler leurs démarches. Les outils de démonstration ou de conviction pourront être développés à l'instar actuellement du réseau des Ambassadeurs DD ou de « Climatour ».

- La mise en oeuvre du DD dont la lutte contre le changement climatique dans les outils de planification : apport de ressources pour favoriser cette intégration et mise en valeur des démarches existantes.

## **B- Les nouveaux modèles économiques durables comme voie de nouvelles coopérations et de transition vers des territoires durables**

- Dans ce domaine d'activités sont concernés les activités et programmes autour des nouveaux modèles économiques tels que l'économie de la fonctionnalité, l'économie circulaire, l'économie de la contribution, les circuits courts, les nouveaux modes de consommation et de production durables. La mobilisation des acteurs économiques (au sens large y compris l'économie sociale et solidaire) vers ces nouveaux modèles et la lutte contre le changement climatique notamment.

- Le Cerdd apportera les plus-values suivantes : la veille, l'analyse, la mise en valeur, la diffusion, l'accompagnement concernant la mise en oeuvre de nouveaux modèles économiques dans les territoires *en favorisant l'interface* entre monde économique et monde des collectivités locales. Des partenariats avec des acteurs relais du monde économiques et autres filières ou organisations professionnelles seront développés ou renforcés tels qu'avec le Réseau Alliances, CJD, CCIGL, etc, afin de partager les éléments de connaissances précis sur l'évolution des modèles au sein des entreprises conformément à leur métier d'accompagnement de l'entreprise. Le Cerdd interviendra plus spécifiquement sur les liens entre territoires et entreprises pour la mise en oeuvre de ces nouveaux modèles économiques et accompagnera dans ce sens les collectivités locales volontaires dans l'évolution de leur modèle de développement de territoire. Les avancées seront présentées régulièrement lors des Forums « Trajectoires et Transitions ».

- Quelques thèmes traités par le Cerdd :

- Economie territoriale durable : l'enjeu est d'explorer en quoi le développement durable des territoires est porteur d'un nouveau modèle économique et social. Il s'agit d'analyser, de diffuser les méthodes de mise en oeuvre à l'échelle des agglomérations et Pays de stratégies de développement économique durable.

- Villes durables et nouveaux modèles économiques : dans la perspective d'analyser et d'impulser de nouveaux rapports entre acteurs de la ville en vue de stimuler de nouveaux modèles économiques d'entreprises intégrant fortement les enjeux de la ville, articulé avec des modèles de développement durable de territoire. Ceci implique de nouveaux outils et méthodes mais aussi une dimension prospective à rendre visible. La ville durable est aussi appréhendée dans sa dimension large.

- Modes de consommation et de production : circuits courts dans leurs conceptions larges, les systèmes alimentaires territoriaux impliquant en transversalité d'autres thèmes tels que la gestion

du foncier, l'aménagement du territoire, l'accès à une alimentation de qualité, la santé...

- **L'intégration forte de l'enjeu du changement climatique dans le monde économique** : la sensibilisation des entreprises, en lien avec les acteurs relais de celles-ci, constitue un enjeu fort.

### **C- La prise en compte des ressources naturelles, la reconquête des milieux et la lutte contre les changements climatiques.**

- Dans ce domaine d'activités sont concernés les programmes et actions qui touchent à la préservation et la reconquête des ressources naturelles en lien avec les territoires. Le maintien au sein du Cerdd du Pôle Climat et de l'Observatoire Climat au regard des besoins des territoires et organisations publics et privés.
- Les plus-values du Cerdd : Sous l'impulsion de la Dynamique Climat NPDC, le Cerdd facilitera l'accès aux données relatives au changement climatique en Nord-Pas de Calais via l'« Observatoire Climat ». L'apport de ressources sera ciblé sur les effets du changement climatique. De façon générale, le Cerdd veillera à traiter la question des ressources naturelles dans le contexte de *développement durable des territoires*. La biodiversité, vue dans une optique de protection pure, est d'ores et déjà traitée par d'autres acteurs (PNR, associations, observatoire, institutions...). Le Cerdd pourra apporter sa plus-value sur la question de la prise en compte de la biodiversité dans une optique de développement social et économique.
- Quelques thèmes traités par le Cerdd :
  - **Observatoire climat** : collecte, traitement, analyse de données. Animation et concertation entre producteurs de données et diffusion / **appropriation des données vers les publics-cibles**.
  - **Changement climatique** : éco-responsabilité, atténuation et adaptation au changement climatique. Intégration de cet enjeu dans les documents de planification et stratégies territoriales (PC(E)T, PLUi, SCOT, PLH, etc)
  - **Convaincre pour les projets de biodiversité** : plusieurs axes peuvent couvrir ce thème. Il ne s'agit pas ici de s'appuyer sur l'argumentaire de la « valeur intrinsèque de la biodiversité » par contre de donner les clefs de compréhension sur les impacts sociaux et économiques dans les territoires de ces projets. Par exemple : les services éco-systémiques, la prise en compte de la biodiversité dans les entreprises en lien avec les territoires, le dialogue territorial au service des projets de biodiversité, etc.

### **D- La prise en compte des besoins sociaux et l'étude des bénéfices sociaux du développement durable.**

- Dans ce domaine d'activités sont concernés les enjeux de la cohésion sociale au regard des inégalités sociales qui dans certains cas se renforcent et s'accumulent aux inégalités environnementales et écologiques, les questions d'équité et de justice, de bien-être et de mieux vivre ensemble doivent être clarifiées et mises en perspectives dans les réflexions et réalisations en faveur du développement durable. Les questions des besoins et services essentiels, de l'anticipation de ces besoins constituent le socle de toute démarche de développement durable dans un contexte de raréfaction des ressources. Dans ce sens, les processus locaux de démocratie participative sont à renforcer pour favoriser l'expression des besoins et les qualifier.
- Le Cerdd apportera les plus-values suivantes : Révéler les bénéfices sociaux des projets de développement durable à long terme mais aussi à court terme. Le Cerdd mettra en avant la notion de biens communs générés par les projets de DD. En partenariat avec d'autres organismes, le Cerdd devra être en mesure de mettre en exergue les potentiels des processus participatifs renforçant le pouvoir d'agir des citoyens, de favoriser la prise en compte simultanément des enjeux du DD dans les projets sociaux par exemple en lien avec les Centres Sociaux.
- Quelques thèmes traités par le Cerdd :
  - **Les inégalités sociales et écologiques** : les crises écologiques sont aussi génératrices à courts, moyens et longs termes d'inégalités sociales. Ce constat rend particulièrement utile un apport de ressources et d'animation par le Cerdd avec une vision transversale.
  - **les approches participatives et citoyennes** des projets de DD. Des pratiques collaboratives et de

concertation hautement intégrées dans les modes de travail, facilitant l'initiative ascendante.  
- la mise en oeuvre de l'approche sociale dans les Agendas 21.

### 3-2 Objectifs poursuivis par le Cerdd :

#### **Objectif stratégique n°1 :**

#### **Renforcer et élargir l'engagement des organisations et des acteurs locaux dans le développement durable dont la lutte contre le changement climatique**

*Cet objectif s'inscrit dans l'ambition de généralisation du développement durable en région Nord- Pas de Calais et de la transition écologique. Le Cerdd a vocation à accompagner cette généralisation en prenant les organisations là où elles sont en termes de maturité et de moyens dans une visée de progression rapide. De nouvelles filières, de nouveaux réseaux, de nouveaux métiers seront investigués progressivement par le Cerdd.*

Par exemple :

Domaine « Territoires » : promotion de l'appel à reconnaissance national des Agendas 21.

Domaine « Economie » : sensibilisation des acteurs économiques à la lutte contre le changement climatique avec l'appui des réseaux.

Domaine « Ressources » : valorisation des projets de biodiversité ayant intégré pleinement des dimensions sociales et économiques.

Domaine « Social » : diffusion des ressources auprès des Agendas 21 sur la prise en compte du volet social.

**Objectif opérationnel n°1 :** Convaincre et donner envie par la valorisation des trajectoires exemplaires

*Les interventions du Cerdd seront axées sur le respect du principe de progression étape par étape des projets, elles doivent s'inscrire dans l'esprit d'un développement durable et désirable démontré par les trajectoires réussies de pairs.*

**Objectif opérationnel n°2 :** Accompagner l'essaimage des stratégies, des bonnes pratiques et des méthodologies renouvelées

*Par un rôle d'intermédiation précédé d'une phase d'analyse des situations, le Cerdd accentuera par la pédagogie et l'animation de réseaux la mise en oeuvre effective de bonnes pratiques éprouvées par ailleurs.*

**Objectif opérationnel n°3 :** Atteindre plus d'organisations, de territoires, leurs collectivités locales et leurs élus, d'acteurs locaux et de citoyens par le biais des filières, des métiers et des réseaux.

*Cet objectif pourra être atteint par la conception et la mise en oeuvre de plans de mobilisation (et non pas uniquement de diffusion) et la multiplication de partenariats permettant « d'aider à faire » ou de « faire faire ».*

#### **Objectif stratégique n°2 :**

#### **Faciliter et accompagner l'opérationnalisation du développement durable.**

*Il s'agit d'apporter toutes les ressources utiles à la mise en oeuvre opérationnelle du développement durable et des politiques liées au changement climatique. La mise en visibilité des apports concrets et réels du développement durable sera un fil rouge de l'action du Cerdd avec ses partenaires. La mesure et la mise en visibilité des engagements de développement durable constitueront un socle d'actions destinées à créer émulation, partenariat, engagement et créativité.*

Par exemple :

Domaine « Territoires » : la mobilisation de l'outil « rapport de développement durable » comme outil de management, d'évaluation et de projection dans le futur.



Domaine « Economie » : présentation d'outils, de bonnes pratiques permettant une meilleure intégration de l'évolution des modèles économiques dans les territoires  
Domaine « Ressources » : recueil des initiatives et méthodes sur les thèmes de mobilités et changement climatique.  
Domaine « Social » : les outils permettant de stimuler les prises d'initiatives citoyennes.

**Objectif opérationnel n°1 :** Analyser et qualifier les projets et porteurs de projets par l'apport de ressources.

*L'analyse partagée des projets constitue la base de cet apport d'expertise aux porteurs de projets. Un parangonnage accentué en dehors du territoire régional sera accentué afin de faire bénéficier les acteurs régionaux des analyses de projets les plus significatifs.*

**Objectif opérationnel n°2 :** Contribuer à organiser l'accompagnement des acteurs dans leurs trajectoires et leurs échelles.

*Un accompagnement renforcé vers l'action est proposé en favorisant l'intervention des réseaux de prescripteurs. La démonstration des impacts courts et long terme des actions constitue un moyen de même que l'accompagnement collectif et la mise en lien entre pairs.*

**Objectif opérationnel n°3 :** Observer, mesurer et participer à l'évaluation des contextes et des engagements dans des voies de transition vers une société régionale durable.

*L'observation ciblée sur l'enjeu « climat » ainsi que les mesures des engagements dans le développement durable constituent les fers de lance de cet objectif. Il s'agira de témoigner régulièrement de l'avancée de notre trajectoire régionale afin de participer à créer de l'émulation et de la connaissance objective sur l'évolution générale de l'évolution du développement durable en région.*

### **Objectif stratégique n°3 :**

#### **Contribuer à identifier et faire émerger les innovations vers une société régionale durable.**

*Le principe de transition, qu'il soit décliné de façon ciblée (énergétique) ou générale (transition sociale, économique et écologique) implique des changements radicaux qui pourront se mettre en oeuvre par des innovations (techniques, technologiques, sociales...), par des expérimentations, par des méthodes nouvelles dont les évaluations ouvriront la voie en faveur d'une généralisation pour une société durable.*

Par exemple :

Domaine « Territoires » : veille et mise en oeuvre des agendas 21 de demain

Domaine « Economie » : appui à l'expérimentation sur de nouveaux modèles économiques par les projets de villes durables

Domaine « Ressources » : veille et analyse des projets d'adaptation au changement climatique

Domaine « Social » : identification des projets relatifs à l'atténuation des inégalités sociales et écologiques

**Objectif opérationnel n°1 :** Repérer et analyser les innovations dans une logique de transfert et promouvoir des modes de faire alternatifs

*Objectif à atteindre par une connaissance des visions prospectives du développement analysées par les organismes dédiés à la prospective, par une mise en exergue des potentiels des expérimentations si elles étaient généralisées, par un parangonnage accentués sur l'innovation.*

**Objectif opérationnel n°2 :** Aider à créer les conditions favorables aux expérimentations

*Il s'agit de faciliter la mise en relation des acteurs autour des projets expérimentaux.*

**Objectif opérationnel n°3 :** Essaimer les résultats des expérimentations et rechercher un effet d'entraînement.

*Pour les expérimentations réalisées en région, il s'agit d'apporter les éléments d'analyse sur les potentiels de celles-ci et de les présenter dans une optique de généralisation.*

### 3-3 Missions et principes d'action

- **missions du Cerdd**

Pour atteindre les objectifs définis pour le Cerdd, celui-ci développera les missions suivantes :

missions	spécificités
Veille	outils-acteurs-projets-lois-méthodes-événements-innovations
<b>Observation / mesure</b>	Climat (pressions/état/réponses) – engagements DD - impacts
Analyse	Co-production – partenariats - référentiels
Animation	Débats – mise en réseau
Capitalisation	Web - écrits
Diffusion	Web - animation
<b>Accompagnement</b>	(renforcé vers l'action)

***Des missions non segmentées :***

Les missions du Cerdd ne se segmentent pas. Elles s'enchaînent logiquement en fonction du besoin et d'un état des lieux des acteurs en présence, des ressources existantes et des dynamiques de groupes que le Cerdd organise. C'est dans l'échange permanent avec les partenaires et les acteurs locaux que se confortent la veille, l'analyse, l'animation, la capitalisation et la diffusion. L'analyse passe par l'identification préalable de personnes adéquates sur les sujets proposés et la constitution d'une dynamique de groupe.

***Des évolutions significatives des missions existantes :***

L'accompagnement des acteurs : prise dans une conception plus « pro-active » favorisant l'engagement concret des acteurs. Cette mission est appuyée par la mise en place de plans de mobilisation permettant de mieux cibler les acteurs qui seront en mouvement. L'accompagnement des acteurs vu avant tout sous forme d'accompagnement collectif pourra trouver des prolongements à l'appui d'informations ciblées prioritairement ou de rendez-vous d'appui aux projets.

L'appui à l'innovation : au travers des missions de veille, d'analyse, d'animation, de capitalisation, le Cerdd accentuera sa mission sur le volet innovation qui doit être un vecteur important pour la mise en oeuvre de nouveaux modèles de développement dans les territoires.

***Une mission nouvelle*** : L'observatoire Climat Nord Pas de Calais.

- **Principes d'action**

Les principes d'action du Cerdd sont des repères permettant de calibrer les projets du Cerdd et d'imprégner les partenariats et les analyses produites.

- **l'approche complète du développement durable**

Dans le cadre des analyses, de la capitalisation, de la diffusion, etc, il s'agit de veiller à ce que le développement durable soit traité dans sa dimension plurielle du développement afin de répondre prioritairement aux besoins sociaux et de prendre en compte les limites écologiques de la planète. Le Cerdd prend les acteurs là où ils sont avec leurs moyens et leurs ambitions avec cependant le souci d'identifier ensemble les marges de progrès.

- **la neutralité**

Le Cerdd n'est pas un organisme politique ou militant bien qu'il soit amené à organiser ou mettre en

lumière les contradictions ou les controverses. Le Cerdd se fait le relais des politiques publiques de l'Etat et de la Région ; il a aussi pour mission de relayer vers ces mêmes institutions les avancées et les recommandations des organisations de terrain.

➤ **l'approche par les acteurs relais et têtes de réseaux pour toucher plus largement**

Le Cerdd ne s'adresse pas directement au « grand public ». Il cherche à atteindre un maximum de personnes en s'appuyant sur les acteurs relais, les têtes de réseaux, en somme les acteurs les plus légitimes pour influencer leurs publics. Cette approche est dominée par le double souci de l'efficacité et de la subsidiarité.

➤ **l'approche territoriale**

Le territoire au sens large constitue une approche privilégiée du Cerdd. Par plusieurs approches, le Cerdd appréhende le développement durable par l'implication des territoires. Le Cerdd s'attache aux territoires de projets, aux collectivités, mais il vise surtout à intégrer dans ses analyses la dimension territoriale (articulations économie et territoire, aménagement durable, etc).

➤ **cultiver le décloisonnement des organisations, des territoires, des filières, et cultiver la mobilisation de la société civile.**

Du décloisonnement naissent une meilleure compréhension des enjeux de chacun, une acculturation collective, des constructions communes de projets, des stratégies convergentes, ...des aventures humaines. Pour le Cerdd il s'agit aussi d'un gageure que de produire les conditions de ce décloisonnement dans les différents pans de nos activités.

➤ **la mise en perspective de l'action locale dans le contexte international**

La délégation npdc Rio+20 a souligné ce point en insistant sur le fait que le sens de nos actions de développement durable et plus particulièrement de lutte contre le changement climatique, s'inscrivent dans un contexte plus large impliquant solidarité, responsabilité, partenariat et dialogue.

➤ **la promotion de la responsabilité universelle et de la notion d'engagement**

En lien avec l'approche via les têtes de réseaux et acteurs relais, il s'agit de co-construire ou de proposer aux organisations des « clefs » (outils, arguments, méthodes, etc) favorisant la prise de responsabilité liée au contexte mondial et facilitant la prise d'engagements concrets et balisés dans le temps. Pour ce faire ces notions sont utilisées largement dans les écrits et la communication du Cerdd.

➤ **La co-production**

L'analyse du développement durable (au sens large) caractérisé par les tiraillements des intérêts divergents sociaux, économiques et environnementaux est plus juste, plus précise et plus complète par la mise en oeuvre de méthodologies s'appuyant sur la co-production. Il s'agit ici de diversifier les méthodes afin de garantir les meilleurs résultats.

**c) Synthèse générale :**

*(cf : tableau ci-après)*

### Objet du CERDD

« **promouvoir** le Développement Durable en région Nord - Pas de Calais et **aider tout acteur public ou privé** à mettre en application le Développement Durable. Ce faisant, il s'agit de favoriser le développement et **la diffusion** des méthodes concernant le **développement durable** pour l'ensemble de ses aspects : environnement, économique et social ».

Au coeur de la **transition économique, sociale et écologique** à mettre en oeuvre et à accentuer collectivement en région Nord-pas-de-Calais, le GIP Cerdd accompagne la **généralisation du développement durable dont la lutte contre le changement climatique**, tout en contribuant à l'exploration renforcée des **innovations**. Il encourage la **mobilisation** des acteurs et leur pouvoir d'agir et aide les organisations publiques et privées à être plus **opérationnelles** et à inscrire leur **engagement** dans des **trajectoires** vers de **nouveaux modèles de développement**.

### Domaines d'actions

- Territoires et développement durable : Environnement, entreprises, territoires de projets, éducation, villes durables, nouveaux modèles économiques, circuits courts  
- Changement climatique.

- Les nouveaux modèles économiques durables comme voie de nouvelles coopérations et de transition vers des territoires durables  
- La prise en compte des ressources naturelles et la reconquête des milieux et la lutte contre le changement climatique  
- Les politiques et projets territoriaux de DD  
- La prise en compte des besoins sociaux et l'étude des bénéfices sociaux du développement durable.

### Programmes et thématiques : points d'évolution

- 1er Forum « Trajectoires et Transitions »  
- Création du Pôle Climat  
- Lancement de l'Observatoire Climat  
- Lancement Ambassadeurs DD (sensibilisation)  
- Mise en exergue de sujets émergents

- **Création** d'un RDV bi-annuel Forum « Trajectoires et Transitions ».  
- Maintien et consolidation du Pôle et de l'Observatoire climat  
- Développement Ambassadeurs 2 DD (au delà de la sensibilisation : l'engagement et l'appui à la concrétisation).  
- **Développement** d'une fonction « innovation »

### Missions

Veille - Analyse/expertise – valorisation – animation  
- Diffusion

Veille – Analyse – **Observation/mesure** – Capitalisation – Animation et mise en réseau – Diffusion – **Accompagnement renforcé vers l'action**

### Méthodes

**De solides acquis** autour de cycles « veille, analyse/expertise, valorisation, animation, diffusion).  
- rayon d'action régional et incursions nationales

- méthodes permettant la sensibilisation  
- plans de diffusion des ressources

#### Nouveautés :

- veille prospective et benchmarking national et européen accentué  
- apports de données quantitatives pour donner à voir les impacts courts et moyens termes du DD  
- méthodes suscitant **l'engagement**, la mesure et la mise en visibilité de ces engagements.  
- plans de mobilisation des acteurs  
- mise en perspective de l'action locale dans le contexte international.

### Cibles

Acteurs relais (collectivités, entreprises, associations, réseaux, organismes)

Acteurs relais + attention portée sur **l'élargissement** des acteurs et **le monde économique**.

### 3-4 Principes de gestion et d'évolution du Cerdd

---

Il s'agit de préciser les critères de « gestion » à mettre en oeuvre de façon rigoureuse dans la durée afin d'accompagner l'ambition du Cerdd, encadrer son développement, garantir sa pérennité et sa solidité financière.

Le projet de renouvellement décline de nouveaux objectifs pour la généralisation du développement durable et la lutte contre le changement climatique. Cela implique de « faire autrement » avec de méthodologies renouvelées mais aussi de faire plus par exemple en établissant de nouveaux partenariats ou encore en accentuant notre action sur l'innovation. Deux préalables à cela : le soutien des principaux financeurs du Cerdd et l'élargissement du nombre d'adhérents au GIP.

Les tableaux ci-après présentent le prévisionnel sur 6 ans des budgets du GIP Cerdd en prenant en compte un **certain nombre de critères**. Deux cycles de 3 ans organisent le développement du Cerdd, il s'agit de se caler sur le rythme des conventions triennales signées entre les partenaires et de permettre suffisamment de temps de déploiement et d'évaluation des projets.

- **Le Cerdd n'a pas vocation à déployer une équipe pléthorique, les principes de subsidiarité et de prudence budgétaire s'appliquant :** En l'état actuel des objectifs, un renforcement de l'équipe dépendra des moyens disponibles et de la volonté du GIP et de ses partenaires de porter le « Pôle Climat Nord-Pas de Calais » et l'Observatoire au format souhaité lors de sa création et de consolider l'action du Cerdd.
- **L'équilibre budgétaire du Cerdd doit démontrer dans ses recettes un équilibre** destiné à garantir d'une part une bonne gouvernance du Cerdd et d'autre part une dépendance mesurée vis-à-vis des fonds européens (générant charges administratives et financières). Ainsi le pôle climat doit présenter un équilibre 50%-50% des financements de l'Etat et des collectivités territoriales (Conseil Régional et Conseils Généraux). Le Cerdd dans sa globalité doit présenter un équilibre 50%-50% entre les financements de l'Etat et du Conseil Régional (principaux membres du GIP).
- **Le coeur du projet du Cerdd doit autant que faire se peut être financé par des crédits de droit commun des partenaires.** Les crédits européens doivent être recherchés en complément des crédits de droit commun et dans la limite de 20% maximum du budget global annuel. Pour des projets exceptionnels, ce seuil peut être dépassé sans pour autant excéder les 30%.
- **Les principes d'élaboration des budgets prévisionnels sont les suivants :** une croissance de 2% par an des charges – des investissements évoluant classiquement – des volumes de prestations avec +2% par an – une croissance des adhérents régulière et mesurée.

**En application de ces principes, les tableaux ci-après déclinent le prévisionnel budgétaire pour les 6 années à venir, sous réserve des disponibilités budgétaires des partenaires.**

#### **Etat des contractualisations Européennes :**

En 2013, trois dossiers FEDER concernent le GIP Cerdd s'achèveront en courant 2013 :

- FEDER Climat (solde de 64000 euros)
- FEDER Ambassadeurs (solde de 11 000 euros)
- FEDER Trajectoires (solde de 7000 euros)
- Le dossier FEADER « réseau rural français » a été clôturé en fin 2013.

### 3-5 Budgets prévisionnels

#### Commentaires sur le budget prévisionnel 2013 :

– ce budget a été élaboré en période de transition avant le renouvellement du GIP et dans une absence de visibilité des fonds européens. La prudence budgétaire était de mise et a justifié un BP 2013 en retrait par rapport à celui de 2012.

– ce budget ne comportait pas le projet Ambassadeurs 2 qui devrait par la suite mobiliser des fonds feder.

	ETP
Cerdd	7,55
Pôle	3,5
Obs	1,3
<b>Somme</b>	<b>12,35</b>

BP validé en AG

2013					
Dépenses			Recettes		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Personnel ttes charges	636 097	61%	Etat (hors Ademe)	207 000	20%
Fonctionnement (hors projet except.)	132 502	13%	Ademe (Framee,...)	154 000	15%
Prestations ext. (604, 6237, 6185)	260 851	25%	Conseil Régional	404 000	39%
Investissement	11 000	1%	Départements	78 000	7%
Projet exceptionnel (Trajectoire,...)	0		Collectivités locales	25 300	2%
			UE programmes	132 000	13%
			Recettes projets except.	0	0%
			Autres adhésions	1 650	0%
			Autres produits & Amortissement	38 500	4%
			Prélèvmnt/fonds roulmnt	0	0%
<b>Total général</b>	<b>1 040 450</b>	<b>100,00%</b>	<b>Total général</b>	<b>1 040 450</b>	<b>100,00%</b>

#### Commentaires sur le tableau budgétaire prévisionnel 2014-2019 :

Ces prévisions se basent sur une stabilisation du nombre d'ETP au même niveau que celui de 2013 avec une croissance régulière de 2% des charges. Les prévisions témoignent de même en recette d'un apport complémentaire de nouveaux adhérents à intégrer au sein du GIP.

Toutefois un renforcement de l'équipe est en hypothèse. Cela est dépendant des moyens disponibles et de la volonté du GIP et de ses partenaires de porter le « Pôle Climat Nord-Pas de Calais » et l'Observatoire au format souhaité lors de sa création et de consolider l'action du Cerdd. A ce jour les hypothèses de travail portent sur un recrutement de 1,5 ETP pour le Pôle et l'Observatoire Climat avec un co-financement issue de la Dynamique Climat et du feder et 1 ETP pour le Cerdd pour la mise en oeuvre d'un programme Alimentation durable financé par l'action « agriculture » du Conseil Régional et l'Etat. Ces hypothèses ne sont pas prises en compte dans le tableau ci-après.

Recettes prévisionnelles	2014						2015						2016					
	Cerdd		Pôle climat / Observatoire		Global		Cerdd		Pôle climat / Observatoire		Global		Cerdd		Pôle climat / Observatoire		Global	
Etat (hors Ademe)	135 000	20%	73 500	16%	<b>208 500</b>	18%	137 700	20%	74 970	16%	<b>212 670</b>	18%	140 454	20%	76 469	16%	<b>216 923</b>	18%
Ademe	61 000	9%	95 000	20%	<b>156 000</b>	14%	62 220	9%	96 900	20%	<b>159 120</b>	14%	63 464	9%	98 838	20%	<b>162 302</b>	14%
Conseil Régional	311 000	47%	95 000	20%	<b>406 000</b>	36%	317 220	47%	96 900	20%	<b>414 120</b>	36%	323 564	47%	98 838	20%	<b>422 402</b>	36%
Départements	0	0%	80 000	17%	<b>80 000</b>	7%	0	0%	81 600	17%	<b>81 600</b>	7%	0	0%	83 232	17%	<b>83 232</b>	7%
Collectivités locales	25 300	4%		0%	<b>25 300</b>	2%	35 000	5%	0	0%	<b>35 000</b>	3%	45 000	7%	0	0%	<b>45 000</b>	4%
UE Programmes	108 291	16%	130 631	28%	<b>238 922</b>	<b>21%</b>	111 746	16%	133 244	28%	<b>244 990</b>	<b>21%</b>	93 791	14%	135 908	28%	<b>229 699</b>	<b>19%</b>
Autres adhésions	1 650	0%		0%	<b>1 650</b>	0%	10 000	1%	0	0%	<b>10 000</b>	1%	20 000	3%	0	0%	<b>20 000</b>	2%
Autres produits amortissements et	25 000	4%		0%	<b>25 000</b>	2%	5 500	1%	0	0%	<b>5 500</b>	0%	5 500	1%	0	0%	<b>5 500</b>	0%
<b>Total Général</b>	<b>667 241</b>		<b>474 131</b>		<b>1 141 372</b>		<b>679 386</b>		<b>483 614</b>		<b>1 162 999</b>		<b>691 774</b>		<b>493 286</b>		<b>1 185 059</b>	

Recettes prévisionnelles	2017						2018						2019					
	Cerdd		Pôle climat / Observatoire		Global		Cerdd		Pôle climat / Observatoire		Global		Cerdd		Pôle climat / Observatoire		Global	
Etat (hors Ademe)	143 263	20%	77 999	16%	<b>221 262</b>	18%	146 128	20%	79 559	16%	<b>225 687</b>	18%	149 051	20%	81 150	16%	<b>230 201</b>	18%
Ademe	64 734	9%	100 815	20%	<b>165 548</b>	14%	66 028	9%	102 831	20%	<b>168 859</b>	14%	67 349	9%	104 888	20%	<b>172 237</b>	14%
Conseil Régional	330 036	47%	100 815	20%	<b>430 850</b>	36%	336 636	47%	102 831	20%	<b>439 467</b>	36%	343 369	47%	104 888	20%	<b>448 257</b>	36%
Départements	0	0%	84 897	17%	<b>84 897</b>	7%	0	0%	86 595	17%	<b>86 595</b>	7%	0	0%	88 326	17%	<b>88 326</b>	7%
Collectivités locales	45 000	6%	0	0%	<b>45 000</b>	4%	37 000	5%	0	0%	<b>37 000</b>	3%	39 170	5%	0	0%	<b>39 170</b>	3%
UE Programmes	95 877	14%	138 627	28%	<b>234 504</b>	<b>19%</b>	106 004	15%	141 399	28%	<b>247 403</b>	<b>20%</b>	106 004	15%	144 227	28%	<b>250 231</b>	<b>20%</b>
Autres adhésions	20 000	3%	0	0%	<b>20 000</b>	2%	20 000	3%	0	0%	<b>20 000</b>	2%	20 000	3%	0	0%	<b>20 000</b>	2%
Autres produits amortissements et	5 500	1%	0	0%	<b>5 500</b>	0%	5 500	1%	0	0%	<b>5 500</b>	0%	5 500	1%	0	0%	<b>5 500</b>	0%
<b>Total Général</b>	<b>704 409</b>		<b>503 152</b>		<b>1 207 561</b>		<b>717 297</b>		<b>513 215</b>		<b>1 230 512</b>		<b>730 443</b>		<b>523 479</b>		<b>1 253 922</b>	

**Ici annexe de 3 pages sur « Missions, principes et domaines ».**